



Risque Zéro pour les collaborateurs CEPAC

En Martinique de graves incidents ont lieu.

Devant la situation sensible et explosive en Martinique la Direction se devait d'être immédiatement sur une position "Risque Zéro" pour les salariés.

Et refuser de mettre en danger nos collègues.

Notre Direction a-t-elle pris conscience des risques qu'elle a fait courir aux collaborateurs lors de leur trajet travail/domicile et lors de leur présence dans nos agences sachant pertinemment que les banques sont des cibles principales pour les groupes de manifestants ?

Sachant aussi que les banques concurrentes sur place ont pris la décision de ne pas ouvrir les agences, de mettre l'ensemble des collaborateurs en Télétravail pour une continuité de service adapté à la situation tout en garantissant la sécurité de leurs salariés.

Nous ne pouvons-nous satisfaire de certaines hésitations en cellule de crise quand cela concerne la sécurité et les conditions de travail des collaborateurs CEPAC... une cellule de crise dans laquelle devrait être intégrés de facto les élus locaux. Cela éviterait sans aucun doute bien des errements.

Nous attendons de notre Direction une prise de décision à la hauteur de la situation critique.

Il nous paraissait évident qu'une fermeture de l'ensemble des points de vente mais aussi des fonction supports en Martinique soit prononcée... et non pas une ouverture décalée avec une fermeture avancée.

Soyons solidaires, responsables et prudents dans ces situations critiques même si le droit de retrait peut être exercé par chaque salarié, cela ne doit être que le dernier recours...

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble !](#)





Bulletin d'adhésion 2024

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2024

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	96 €	32,30€	9,60€
B	102 €	34,00€	10,20€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	120 €	39,10€	12,00€
E	132 €	42,16€	13,20€
F	150 €	44,88€	15,00€
G	168 €	51,00€	16,80€
H	186 €	57,80€	18,60€
I	204 €	63,92€	20,40€
J	222 €	71,40€	22,20€
K	240 €	74,80€	24,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

